

## **École FRANÇAISE D'AVENTURE**

### **Critères de labellisation**

1. Le responsable identifié de l'École est impliqué dans l'organisation des activités et des actions.
2. Une information est assurée à l'attention des parents sur le fonctionnement de l'École, sur l'organisation et l'encadrement des cours, stages et sorties.
3. L'activité de l'École est permanente de Septembre à Juin.
4. Les sorties encadrés : des groupes de deux tranches d'âge et/ou deux niveaux son proposés.
5. S'il existe une autre École dans le club, au moins une sortie commune regroupant les jeunes des deux Écoles est organisée.
6. L'encadrement porte la volonté du club de développer un fonctionnement associatif. Le professionnel intègre, le cas échéant, un ou plusieurs bénévoles comme co-encadrants ; ces derniers répondent aux exigences de la réglementation en vigueur reprise dans le document "NOTE SUR L'ENCADREMENT DES MINEURS" (NEM) que la FFCAM réactualise chaque année.  
Les cadres :
  - a. initiateurs et/ou un professionnels (cf. NEM)
  - b. si c'est un professionnel, un co-encadrant bénévole lui est associé au cours d'au moins un des niveaux
  - c. l'action pédagogique permet un suivi de l'enseignement par le ou les cadres intervenants
7. Donner la possibilité aux jeunes qui sont en capacité de le faire de « co-encadrer » des sorties.
8. Cotisation : l'accès à l'École nécessite une cotisation spécifique distincte de l'adhésion au club.
9. Budget : au sein de la comptabilité du club, l'École doit disposer d'un budget spécifique (analytique).  
Les cotisations de l'École ainsi que les subventions internes et externes obtenues au titre de l'École y sont intégrées.  
Le budget de l'École est présenté lors de la visite de labellisation.
10. Chaque École effectue le contrôle et la maintenance des EPI, tient un cahier à jour et le présente lors de la visite de labellisation.
11. On repère neuf milieux regroupés en quatre domaines (cf. tableau plus bas) dans lesquels l'École française d'aventure peut évoluer :
  - a. Rocher partiellement équipé, Haute montagne
  - b. Terrain enneigé, Cascade de glace
  - c. Moyenne montagne et sentiers et forêts
  - d. Souterrain, Aquatique, Aérien, Parcours en hauteurL'École doit proposer au moins neuf sorties (journées ou demi journées) réparties dans au moins trois domaines différents avec un minimum de cinq actions réparties dans les domaines 1 et 2.-

12. L'École doit utiliser les livrets disciplinaires :

- a. Alpi
- b. Randonnée
- c. Randonnée Alpine
- d. Via ferrata
- e. Vélo de Montagne
- f. Canyon
- g. Sports de neige :
  - ski hors piste
  - ski de randonnée
  - ski-alpinisme
  - raquette à neige + terrain alpin

13. L'École met en place des passerelles vers les groupes espoirs, en prenant contact avec les DTR Alpinisme et/ou le responsable des Groupes Promo et Espoir locaux.

14. L'École doit permettre aux jeunes à partir de 14 ans de passer des UF Technique vers l'autonomie lors des différentes actions programmées avec les jeunes en stages ponctuels ou cycles de sorties.

Le cadre bénévole ou professionnel de l'action saisit ses UF techniques de l'année en cours sur extranet.

NB: Le montant des subventions sera majoré si des UF sont délivrées durant l'exercice précédent.

#### Répartition des actions :

Nombre minimal de sorties nécessaire par domaine pour demander la labellisation d'une École d'aventure.

Neuf actions au moins sont organisées dans au moins trois des quatre domaines, avec un minimum de cinq actions dans les domaines 1 et 2 et une au moins dans les domaines 3 et 4.

Domaines →	1	2	3	4
9 sorties : 3 domaines 5 dans les dom 1 et 2	<b>Haute montagne et/ou rocher partiellement équipé</b>	<b>Terrain enneigé et/ ou cascade de glace</b>	<b>Moyenne montagne : sentiers et forêts</b>	<b>Souterrain Aquatique Aérien Parcours en hauteur Slackline</b>
	<b>5 sorties au moins</b>		<b>1 sortie au moins</b>	
<b>Les activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• École de neige</li> <li>• École de glace</li> <li>• Course facile</li> <li>• Évolution en terrain non équipé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raquette à neige</li> <li>• Ski nordique</li> <li>• Ski de montagne</li> <li>• Surf alpinisme</li> <li>• Cascade de glace</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Randonnée pédestre</li> <li>• Course d'orientation</li> <li>• Cartographie/orientation</li> <li>• Randonnée en vélo de montagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Spéléo</li> <li>Canyon</li> <li>Parapente</li> <li>Via Ferrata Parcours en hauteur</li> </ul>